

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 Juillet 2021

Présents Mme Mrs. : Régine REMILLON – Esther VACHOUX – Ludovic TROTTET - Sylvia DUSONCHET – Marylène DAIGUEMORTE - Mickael TISSOT – Etienne MERLIER. – Cinthya MIQUET-SAGE

Absents excusés : Marie BAUD (pouvoir à Mme Remillon) – Jacky DURET – Maryse MICHALAK (pouvoir à Mme Dusonchet) – Frédéric AESCHLIMANN – Sandrine REY (pouvoir à Mme Remillon) – Laurent FORT (pouvoir à Mr. Vachoux) – Alexandra DUPANLOUP

Public : 0

- 1- Après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du conseil municipal du 27 Mai 2021, les élus l'approuvent à l'unanimité.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- 2- A fixé le loyer de l'appartement communal à 550 €/ mois à dater du 01/9/2021 ; a autorisé Mme Le Maire à conclure et à signer avec le preneur le contrat de location après attribution du logement par la commission constituée de Mme Remillon – Mr. Trottet – Mme Daiguemorte et Mr. Merlier.
- 3- A décidé la création de 2 postes, à temps non complet, pour surcroît temporaire de travail notamment ménage dû aux protocoles sanitaires et à la surveillance d'enfants pendant le temps de la cantine, à raison de 7/35^{ème} et de 2/35^{ème} du 01/09/2021 au 06/07/2022.
- 4- Considérant que les baux à ferme des terrains communaux arrivent à expiration et que les exploitants actuels sont tous preneurs, le conseil autorise Mme Le Maire à établir et à signer les nouveaux baux pour une durée de 9 ans.
- 5- A décidé d'instituer une augmentation de taux de 2.80% de la taxe d'aménagement soit désormais une taxe au taux uniforme de 5% et d'exonérer de cette taxe les constructions d'abris de jardin soumises à déclaration préalable.
- 6- A décidé de limiter l'exonération de 2 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.
- 7- Sur proposition de Mme Le Maire, le conseil a voté une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association Lou Ptiou Golus (Cantine-garderie) dans le cadre de la mise en place «d'un dispositif d'alarme de protection de travailleur isolé» lorsqu'une employée se trouve seule à la garderie.

..../....

8- A pris note des factures suivantes :

Dictionnaires pour les élèves qui partent en 6^{ème} : 195.65 € (librairie Histoires Sans Fin) 50 livrets « à la découverte de l'environnement » offerts aux élèves : 105.50 € (Editions Prost) – Réparation auto-laveuse : 526.60 € (Cristal distribution) – Fleurissement : 458.61 € (Gros Horticole) – Traitement curatif des pannes s/sablières et faitières de l'église : 3 465€ (BTH) – rétroviseurs pour Kubota : 189 € (Vaudaux) - Entretien/réparations Tracteur : 4 390 € (Ets. Chamoux-Vidonne) – 4 supports de 4 sacs poubelles pour tri : 399 € (Recycle Office) – Fauchage des accotements (1er passage) : 5 335 € (Ent. E. Vachoux) – Etudes volet « Eaux pluviales » 2 permis de construire : 316.80 € (Cabinet Nicot).

Pour info. Coût déneigement hiver 2020/2021 : Déneigeurs : 24 406 € – Fourniture de sel : 12 500€ – Prestataire pose et dépose filets à neige : 2037€ soit un montant total de 38 943€ TTC.

A validé les devis suivants :

Travaux de peinture dans appartement communal : 9 488.50 €HT (Ent. Easypeinture)

Travaux de remise en place des bornes « Chemin de la Contamine » : 1 160€HT (Géomètre Carrier) – Travaux consécutifs aux intempéries « Route de les Chavannes » : 2030€HT (Ent. Maulet) – 10 horloges astronomiques sur éclairage public : 6 545.70€HT (Brutelec).

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Cinthya MIQUET-SAGE

Secrétaire de séance

Régine REMILLON

Maire,